



Première église de Sainte-Julie de Verchères

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BELOEIL - MONT-SAINT-HILAIRE

Les débuts de Sainte-Julie 3

À propos de
St-Jean-Baptiste de Rouville.. 21

L'aqueduc de Beloeil..... 29

Société d'histoire de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire

Case postale 12, Beloeil (Québec) J3G 4S8

Membre de la Société d'histoire de la Vallée du Richelieu
et de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec.

BUREAU DE DIRECTION

Président:	Michel Clerk
Vice-président:	Pierre Lambert
Secrétaire:	Pierrette Lalancette
Trésorier:	Alain Côté
Directeurs:	Armand Cardinal Gino Ongaro

La société publie des textes d'intérêt local et régional (Vallée du Richelieu) traitant d'histoire, de généalogie et de sujets connexes. Les manuscrits, dactylographiés à double interligne et remis en double exemplaire, sont soumis au comité de rédaction qui les accepte, les rejette ou propose des modifications. Les auteurs sont priés de consulter un numéro des Cahiers pour connaître la façon de disposer leur texte.

Les Cahiers paraissent en février, juin et octobre. Les numéros 1, 2 et 6 sont épuisés mais on peut en obtenir des photocopies d'excellente qualité. Les numéros 1, 2 et 6 (photocopies) de même que les numéros 3 à 20 coûtent **3,50\$** chacun; le numéro 21, **5,00 \$**. Les numéros 22 à 30, **4,50 \$** et les numéros 31 à 36, **5,00 \$**.

L'abonnement par la poste aux numéros 37, 38 et 39 est de **20 \$**. Pour tout renseignement à ce sujet, s'adresser au Responsable des Cahiers, C.P. 12, Beloeil (Québec) J3G 4S8.

COMITÉ DE RÉDACTION

Pierre Lambert, directeur
Armand Cardinal et Michel Clerk

© Société d'histoire de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire 1992

Tous droits de reproduction réservés.

Typographie, montage et impression: Les Impressions Rambo Ltée

Dépôt légal: premier trimestre 1992. Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN: 0225-5359

Les Cahiers d'histoire

de la

Société d'histoire de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire

13e année

n° 37

février 1992

SOMMAIRE

<i>Les débuts difficiles de la paroisse Sainte-Julie de Verchères</i> par Pierre Gadbois	3
<i>À propos de Saint-Jean-Baptiste de Rouville</i> par Armand Cardinal	21
<i>L'aqueduc de Beloeil</i> par Armand Biron	29

Les débuts difficiles de la paroisse Sainte-Julie de Verchères

PIERRE GADBOIS

L'auteur est membre de la Société d'histoire de Beloeil - Mont-Saint-Hilaire et s'intéresse depuis plusieurs années à l'histoire de nos municipalités. Il nous présente ici une partie de l'étude intitulée Jules Choquet et les débuts de la paroisse de Sainte-Julie de Verchères, qui lui a valu le deuxième prix au Concours Percy-W.-Foy 1989 de la Société d'histoire de la Vallée du Richelieu.

Il y a à peine trente ans, la ville de Sainte-Julie, dans le comté de Verchère, n'était encore qu'un petit village à caractère essentiellement rural. Mais depuis les années '70, elle connaît un développement constant et prend des allures de banlieue prospère. Elle obtiendra son statut de ville le 20 octobre 1971, soit quelques cent vingt années après sa création. Mais rares sont ceux qui connaissent les origines de Sainte-Julie, ainsi que l'origine de son nom. Et rares sont ceux également qui connaissent les difficultés que les habitants du « Grand Coteau » ont dû affronter pour en arriver à obtenir une paroisse bien à eux.

Le Grand Coteau de Varennes

Bien qu'attaché canoniquement à la paroisse Sainte-Anne de Varennes depuis 1832 ¹, le territoire qui compose Sainte-Julie faisait essentiellement partie de la seigneurie de Beloeil, dans un endroit que l'on désigne encore aujourd'hui du nom de « Grand Coteau ». C'est là que s'établiront à la fin du dix-huitième siècle les familles pionnières de Sainte-Julie.

À cette époque, la délimitation d'une paroisse dans une seigneurie ne se faisait pas toujours sans quelques difficultés. Des habitants, éloignés du centre névralgique de la paroisse que constituait l'église du lieu, se mettaient à fréquenter l'église d'une paroisse plus rapprochée que celle à laquelle ils auraient dû normalement être rattachés ce qui faisait craindre au curé de leur paroisse qu'avec un nombre insuffisant de fidèles, il ne puisse assurer sa subsistance.

Venant principalement de Varennes, les premiers concessionnaires du Grand Coteau se rallièrent tout naturellement à leur

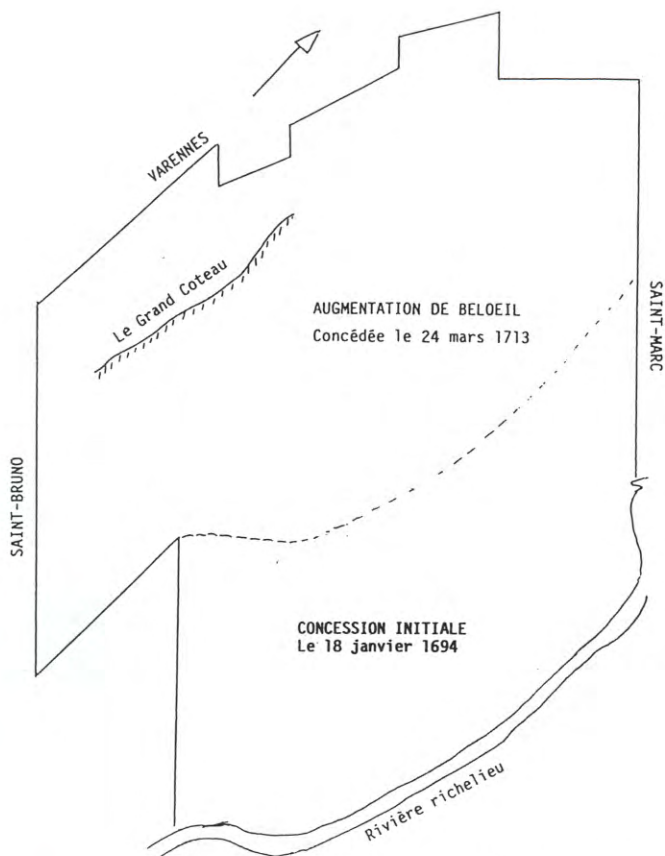
paroisse d'origine plutôt qu'à celle de Beloeil et ce sans qu'aucune autorité ecclésiastique ne se prononce sur la question. Ceci s'explique du fait que le premier rang du Grand Coteau, correspondant au huitième rang de Beloeil, sera ouvert à la colonisation dès 1740 et qu'à cette époque aucune paroisse n'est encore établie dans la seigneurie de Beloeil. Mais c'est avec l'ouverture du second rang en 1798² que le Grand Coteau se démarquera définitivement du reste de la seigneurie de Beloeil et continuera d'être desservi par Varennes. L'éloignement, l'absence de routes, la proximité de leur famille d'origine rallient naturellement les gens du Grand Coteau à Varennes. Mais dans les temps d'adversité, quand il faut obtenir l'aide financière des paroissiens, la tentation est forte de vouloir partager la facture avec tous ceux qui sont éloignés et ne fréquentent pas l'église du lieu. Ce fut le cas lors de l'incendie de l'église Saint-Mathieu en 1818.

La situation est très bien exprimée dans une lettre de messire Joseph Dequise, alors Grand Vicaire et curé de la paroisse Sainte-Anne de Varennes à son évêque:

« On me dit que les paroissiens de Beloeil, en réparation de leur église brûlée, veulent faire contribuer les propriétaires de deux de mes concessions qui sont bien de la seigneurie de Beloeil, mais qui n'ont jamais été à cette paroisse, n'y ayant jamais eu, et n'y ayant point encore aujourd'hui de chemin qui y communique. Ils se proposent bien de s'y refuser... Si on exige qu'ils prouvent quand, et par qui ils ont été annexés à Varennes, on aura recours à Votre Grandeur, car je n'ai vu aucun papier dans les archives qui en fasse mention. »³

Malgré cette ambiguïté, il faudra attendre le 26 avril 1830, au moment où les Beloeillois demandent l'érection canonique de leur paroisse englobant « Toute cette partie de la Baronnie de Longueuil appelé fief de Beloeil et le Grand Coteau dit de Varennes dans son augmentation », pour voir les gens du Grand Coteau manifester officiellement leur attachement à la paroisse Ste-Anne de Varennes⁴.

Le premier mars 1832, Mgr Panet, évêque de Québec, érigeait canoniquement Sainte-Anne de Varennes en paroisse, renfermant dans ses limites les trois premières concessions du Grand Coteau situées dans l'augmentation de la seigneurie de Beloeil. Les habitants du Grand Coteau pouvaient donc officiellement



La seigneurie de Beloeil et son augmentation. (Source: plan préparé par P.Lambert dans les Cahiers d'histoire de la SHBMS, no. 16, p.8).

continuer d'être desservis par la paroisse Sainte-Anne de Varennes.

À partir de cette époque ce territoire commencera à être clairement identifié comme étant le « Grand Coteau de Varennes ». Ses habitants participeront dorénavant pleinement à toutes les activités et s'intégreront à toutes les institutions varennoises sans crainte maintenant de se voir obliger de « payer » également à Saint-Mathieu de Beloeil.

Ainsi, dès qu'ils furent officiellement rattachés à Varennes, les gens du Grand Coteau s'intégraient au système scolaire de

Varenes par la construction, à compter du 9 janvier 1831, de la première école du Grand Coteau. Parmi les syndics élus pour la construction de cette école figure Louis Blain, époux de Marie Louise Surprenant ⁵. Louis Blain est sans doute avec François Provost père et fils, l'une des figures les plus marquantes du Grand Coteau à cette époque. Il continuera à exercer une influence prépondérante toute sa vie, même après la création de la paroisse 20 ans plus tard.

Sur la scène municipale, il faudra attendre la création de la paroisse pour que les gens du Grand Coteau aient droit au chapitre. Une première loi avait été promulguée le 8 juin 1845 érigeant en corporations municipales toutes les paroisses érigées canoniquement. Cette loi fut ensuite abolie en 1847 et remplacée par une autre qui substituait aux municipalités de paroisses, les municipalités de comtés. Dès qu'ils le pourront, les gens du Grand Coteau exerceront leur droit d'être représentés sur le conseil de comté du district de Verchères. Mais ils ne pourront le faire qu'après leur création en paroisse en 1851.

La naissance d'une paroisse

Bien avant la création des corporations municipales, c'était surtout autour de la paroisse, du curé du lieu, que gravitait l'organisation sociale des habitants. Or cette intégration à la vie paroissiale de Varenes ne semble pas s'être faite de façon harmonieuse et treize ans après l'érection canonique de Varenes, les gens du Grand Coteau songeront à s'en séparer. L'éloignement de l'église, les difficultés qu'avaient certains paroissiens, notamment les femmes et les vieillards, de se rendre à Varenes pour y accomplir leurs devoirs dominicaux, les difficultés aussi pour le prêtre de se rendre auprès d'eux en cas d'urgence, ont tôt fait d'éloigner complètement certains fidèles de la religion. Cette situation amena les gens du Grand Coteau à solliciter auprès de leur évêque, Mgr Ignace Bourget, la permission d'ériger le Grand Coteau en paroisse et d'y construire un temple.

Une première requête à cet effet fut présentée en 1843 et fut suivie de nombreuses autres jusqu'à la création de la paroisse en 1851. Se croyant sans doute trop peu nombreux pour persuader



Première église de Sainte-Julie de Verchères.

(Source: Biblio. Nat., *La Patrie* 15-07-1899, p.9).

leur évêque du sérieux de leur requête, ils tentèrent à chaque fois de s'adjoindre les habitants des rangs limitrophes des paroisses de Varennes, Beloeil et Saint-Bruno.

Pour les appuyer dans leurs démarches, les gens du Grand Coteau bénéficièrent du concours inestimable du notaire Joseph Narcisse Azarie Archambault. Celui-ci se révéla un défenseur acharné à leur cause tout au cours de cette lutte pour obtenir une paroisse. Nous ignorons cependant ce qui a bien pu le motiver à poursuivre cette démarche malgré l'adversité dans laquelle elle devait le plonger. Me Archambault était notaire à Varennes, secrétaire-trésorier de la commission scolaire et frère de ce personnage légendaire que fut messire Missael Archambault, curé de St-Hugues, avec qui il entretenait une correspondance assidue, lui faisant part de tous ses déboires.

On peut véritablement parler de lutte, car si le parti du Grand Coteau pouvait compter sur le concours de plusieurs notables de Varennes, de même que trois des marguilliers de l'oeuvre et

fabrique de la paroisse de Varennes, il devait cependant faire face à une vive opposition de la part de nul autre que le curé de Varennes lui-même, messire Joseph Primeau, qui ne ménagera aucun stratagème pour tuer ce projet dans l'oeuf. Dans une lettre adressée par ce dernier à un destinataire inconnu (malgré le ton peu respectueux, elle est adressée vraisemblablement à Mgr Bourget puisque nous la retrouvons aux archives du diocèse de Saint-Jean), messire Primeau s'oppose farouchement à ce projet. La lettre est très claire sur son opinion et mérite d'être citée intégralement:

« Varennes, le 1er avril 1848

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 29 ultime en réponse à la mienne du 26 (sans humeur, bien merci pour votre beau petit sermon). Je vous annonce que vous n'aurez ni mon concours ni mon consentement (ce qui vous est indifférent & dont vous n'avez pas besoin) pour former une cure composée du grand coteau et de la Belle-Rivière de Varennes, car ce serait vous induire en erreur, en vous faisant placer là un prêtre qui serait obligé de demander du Pain et des Culottes. Ce nouvel arrangement fait hors de ma connaissance & de celle de ma fabrique, dérange tout; nous garderons notre argent - c'est décidé. Vous êtes en pouvoir de continuer votre dernier arrangement, c'est votre affaire, mais je ne vous souhaite pas même de réussir. Je crois avoir droit de blâmer la conduite tenue à mon égard et dans cette affaire & dans l'autorisation donnée à un habitant du grand coteau de vérifier mon recensement en lui permettant d'en faire un nouveau, le tout à mon insu.

Il vous reste à satisfaire les gens du Grand Coteau d'une manière ou d'une autre.

Quand à ma conscience, elle est en surêté, il n'y a pas d'enfants dans ce lieu là arriérés pour leur 1re communion, ni d'adultes pour les confessions & la communion. Tout est dans l'ordre. Plus tard vous connaîtrez ceux qui pouvaient & devaient être vos aviseurs.

S'il y avait moyen de faire une paroisse raisonnable, en joignant les 19 terres de la Belle-Rivière au grand coteau, je pourrais être blâmé - mais c'est - pas grand chose avec très peu - ainsi je suis hors de blâme & vous restez en mauvais chemin »

Malgré l'opposition ouverte du curé Primeau, Mgr Bourget répondit tout de même à la requête des gens du Grand Coteau et manda monsieur F.X.R. Mercier, archidiacre et chanoine titulaire de la Cathédrale, pour examiner la situation. Le vendredi 9 mai 1848, ce dernier se transportait donc à la maison de François

Provost, marchand du Grand Coteau pour examiner les allégués de deux requêtes, l'une des gens du Grand Coteau demandant d'être constitués en paroisse et l'autre des habitants du rang de la Belle-Rivière qui voulaient se joindre à eux.

Mgr Bourget ne donna cependant droit que partiellement à ces requêtes puisque le 24 octobre 1848, il autorisait par décret que fut érigée:

« La Chapellerie de St-Joseph, en la concession du Grand Coteau, sur la Paroisse St-Anne de Varennes,... qu'il soit bâti, dans ladite concession du Grand Coteau, au lieu qui sera jugé par Mr le Curé plus central et plus commode, une Chapelle en bois de soixante-dix pieds de long sur quarante de large, laquelle sera sous l'évocation de St-Joseph... »

Cependant le décret ajoute également:

« Nous voulons qu'il soit bien entendu que les habitants de ladite concession du Grand Coteau continuent à appartenir à ladite Paroisse de Varennes et qu'ils devront en conséquence remplir à l'avenir comme ci-devant les devoirs de bons paroissiens à l'égard de leur Curé et de leur Église paroissiale. »⁶

Mgr Bourget tranchait donc la question en n'accordant aux habitants du Grand Coteau qu'une église, tout en les gardant attachés à la paroisse de Varennes.

Le nom de Saint-Joseph avait été donné à cette chapellerie vraisemblablement à la demande du curé Primeau, pour commémorer la mémoire de son oncle, le grand-vicaire Joseph Deguise, ancien curé de Varennes, comme le laissera entendre la correspondance que s'échangeront les deux ecclésiastiques.

Malgré cette demi-victoire les gens du Grand Coteau se mirent immédiatement à l'oeuvre pour obtenir un terrain et procédèrent aussitôt à la construction de cette première chapelle qui, au grand dam de monsieur Primeau, ne fut jamais ouverte au culte sous le nom de Saint-Joseph.

Origine du nom de Sainte-Julie

Sainte-Julie tient son nom de la personne qui fit don du terrain nécessaire à la construction de la chapelle: Dame Julie Gauthier dit St-Germain, veuve de Pierre Eustache Lussier.